

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	4 (1928-1929)
Heft:	12
Artikel:	La situation des sous-officiers dans l'armée française
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-710333

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sust wäri bimeid nüd erwachet und Kompani het supponierte Kafi. Jäso, Bundesirgel gits hüt e Morge na. Die Lumpenhünd z Belinzona händ wieder e kei Steihauerbiskui chöne mache; auf Wuche eiang ischt mer zweimal ohm Hamf. Würd eine meine, d Zäh wachsen em grad drum, dass mers im Dienst cha a unerwechliche Kafimöcke und lederie Spatze go useb.esse. — Letzthu händ s is au wieder Rindfleisch gäh zum Brate und do het si de «Quadratmeter (Quartiermeister) gli nachher verschnörred, es seig en alti Chue gsi, mer hetted si sölle süde. Da bratet mer und brucht Schmutz dem Tüfel es Ohr ab, aber de Brate schmurret immer meh zeme und w.rd zäch wie Händscheleder. Me sött eigeitl emal em Regimenter echli devo geh, dass er dra chönnt sim Wuet usbisste.»

«So, da wär.d die Chaibe. 169 muess mer ha. — 162, 163, das isch ja schnorzh, ob eine mehr oder weniger, wird en Wert ha! De Chuch.general packt alles, wenn — mer d Haxe e chli aständig zämmeschicht. — Jetzt mues i aber go luege, wo min Socke isch, — Du verbrännte Hagel. Jetzt frisst en e Chatz; halt, du chaibe Reuel, gib m.n Socke here, suscht ghei di in Kafi ine. Dä Chrühagel het schon de ganz Fürsack verchaned; dä het bimeid gmeint, es seig Chäs! O je, mini einzige Socke! Das isch ja zum Haaröl suufe. Jetzt mues i denn sofort wieder dem Seelespangler schriebe, er söll mer mit em neue Hemp au grad na es Paar Socke sch.cke. Aber nüd wie die letzte, 's letzt Hemp, woni übercho han, wär ja dem neue Säugling, dem lange Elend recht gsi, und d'Socke hani müese umelizte, suscht wäreds mer bis a d Achse ue gange. Die wo die säbe glismet hät, hät jedefalls au nüd gwüsst, wieviel d'Wulle choscht; het mer das Kamel lieber es Nötli dri ta, de Gusti häts millioneguet chönne bruuche; de hagels «Bolle», wo-n-eim de Leberlfresser (Fourier) git, langet nüd emal zwee Tag.» — «Was, scho Tagwach! Herrgott, de Kafi süt ja no nüd und i hät na sölle uf d Latrine. . . .»

«De Feldwöibel! Heiligs Gewitter, hät dä es Loch, wenn er gähnet. Keis Wunder, dass dä e ganzi Platte voll Spaghetti uf einmal fressa cha. M.t sine dicke Spazierpöste. Dä chani nüd verputze, das Elephantegiezi, dä zähit eim nie en Quinto. Aber wart nu, 's nächst Nierli vom Metzger frisst denn de Gusti, nüd de Feldreuel!» — — —

«Gusti, chamer fasse?!

«Hau's in Kahn du Tschumpel! Meinscht de Kafi werdi linder, wennd chunnscht go fröge?»

«Du, Gusti, gimer e paar Zucker!»

«B.as mer is Armloch, du Laferi, hau's in Chübel!»

«Gänd Obacht, de Gusti ischt i de Schwüng!»

«So, hauet's i Kastütttere, fresset eueri Tirggel!»

«Du, Gusti, gib da na e Chele voll dri!»

«Abfahre! De höcher Stab mues au na ha und de Revolverbutzer und d Gülerueche.» — —

Jetzt mues i aber na die andere go wecke. Die pfusued suscht na es Loch in Tag ie. Heda, Chuchicheff, du Schmalzlawine, schnells uf, es ischt scho sibni; du, Bertel, uf! Wo hockscht au? Dä hät si ganz i die lange Feder ie verchroche, dä Gifrigel. Hee, hau's uf, suscht zeichni dr en Marschschuehgrundriss uf de Hinder. — Chuchicheff, mer mues hüt na de Esel usbeinle, wo gester de Divisionär mit em Auto verchared hät. Hüt git's Hübrate. D'Ohre gäm-er denn em Feldweibel, dä Cha b hät doch kä Musikghör. — So, chömed jetzt, suscht suf i alle Kafi elei. I han en Mordsbrand. — Chömed! — —

Die neue Landeskarte.

Die Diskussion über eine **neue schweizerische Landeskarte** ist zurzeit in vollem Gang. Allgemein ist man der Auffassung, dass die vorhandenen Kartenwerke den heutigen Anforderungen nicht mehr zu genügen vermögen. Die Nachführung der Duourkarte und die Herstellung neuer Blätter sind aufs äusserste erschwert, zum Teil geradezu unmöglich, weil die Steine abgenutzt und infolge der vielen Veränderungen fast unbrauchbar geworden sind.

Die ganze Frage der Kartenreform hat nun in den letzten Jahren dadurch einen neuen Anstoß erhalten, als auf dem Gebiete der Geländeaufnahme ganz neue Hilfsmittel entstanden sind. Die eidgenössische Landestopographie hat sich in den letzten Jahren eifrig bemüht, sich die neuen Methoden anzueignen und hat sowohl die notwendigen Apparate angeschafft als auch ihre Leute in deren Handhabung unterrichtet. In dieser Hinsicht sind also bereits wichtige Vorbereitungen getroffen. Noch nicht abgeklärt sind aber die Grundsätze, die für die neue Karte massgebend sein sollen. Die Anforderungen, die von den verschiedenen Seiten an sie gestellt werden, lassen sich zum Teil nur schwer miteinander in Einklang bringen. Insbesondere umstritten ist noch die Frage des zu wählenden **Maßstabes**. Während einzelne Kreise die Ansicht vertreten, dass das neue schweizerische Kartenwerk eine Skala von drei Maßstäben umfassen soll (1 : 25,000, 1 : 50,000, 1 : 100,000), wird von anderer Seite einem einzigen Maßstab, 1 : 33,000, d. h. 3 : 100,000, das Wort geredet. Vom Standpunkt der Armee aus, insbesondere auch von denjenigen der Artillerie, scheint ein Maßstab 1 : 50,000 allen Bedürfnissen zu entsprechen. Die eidgenössische Landestopographie hat in allen in Frage kommenden Maßstäben **Kartenproben** hergestellt, um auf diese Weise einen einwandfreien Vergleich der Maßstäbe zu ermöglichen. Diese Kartenproben werden nun zunächst dem eidgenössischen Militärdepartement unterbreitet, damit die militärischen Kreise, als Hauptbenutzer der Karte, ihren massgebenden Entscheid sowohl hinsichtlich der Maßstabfrage, wie auch der Kartenausführung, fällen können. Nachher wird auch den technischen Kreisen Gelegenheit geboten werden, sich dazu zu äussern.

La situation des sous-officiers dans l'armée française.

Quelques réflexions sur l'armée suisse.

(«Allgem. Schweizer. Militär-Ztg.»)

La loi d'un an a profondément modifié les conceptions et l'organisation de l'armée française. Nous ne voulons ni rechercher les origines de cette loi, ni les causes pour lesquelles elle place cette belle armée sur une base presque purement défensive, au début d'une campagne sur le continent; nous examinerons aujourd'hui la question très importante de la situation des sous-officiers et de leur instruction.

Dans l'armée française, les caporaux et les caporaux-chefs n'ont pas titre de sous-officier. Celui-ci est réservé aux sergents, aux adjudants et aux adjutants-chefs. Le Règlement d'infanterie du 1er mars 1928 détermine ce que l'on exige de chacun de ces grades. Il est intéressant de connaître ces exigences.

Le caporal (art. 52 du R. I. 1ère partie):
doit pouvoir concourir au dressage des recrues en ce qui concerne l'école du soldat, l'école de groupe;
doit connaître complètement la nomenclature, le fonctionnement, le tir et la conduite du F. M.;
doit savoir commander dans toutes les circonstances de la vie en campagne soit le groupe combat (pour les caporaux fusiliers-voltigeurs), soit la pièce et le groupe de mitr. (pour les caporaux mitr.), savoir utiliser les jumelles, une boussole, un croquis et la planimétrie de la carte.

Le caporal-chef doit en plus des connaissances exigées des caporaux (art. 53) pouvoir seconder utilement les sous-officiers dans leur rôle d'instructeur, pouvoir les remplacer en campagne dans le commandement qu'ils exercent normalement,

connaître l'armement, la munition et le matériel de la section;

être exercé à la lecture des cartes usuelles, ainsi qu'à la rédaction d'ordres et de comptes-rendus appuyés de croquis;

il importe de développer spécialement son aptitude au rôle d'instructeur.

Le sous-officier doit en plus des connaissances exigées du caporal-chef (art. 54) connaître à fond l'armement, le matériel et les munitions en service dans la compagnie;

savoir enseigner l'école de la section, et être rompu à la pratique du commandement de la section en campagne, savoir mettre en œuvre le 1er groupe de la section de commandement de sa cp. connaître l'alphabet Morse;

être exercé à la désignation des objectifs par coordonnées, à l'appréciation des distances à la jumelle télémetrique, aux applications du milième au repérage et au tir. Il doit connaître d'une façon générale la composition, le rôle, et les possibilités des différentes unités, et posséder des notions très succinctes sur le concours que les autres armes peuvent prêter à l'infanterie.

L'adjudant de bataillon doit être un spécialiste des transmissions (art. 55) et de l'observation, savoir diriger la section de commandement du bat., être rompu au chiffrement et au déchiffrement des messages.

Les adjudants, adjudants-chefs et sous-officiers pourvus du brevet de chef de section reçoivent dans la mesure disponible, la même instruction professionnelle que le lieutenant.

Pour obtenir ces résultats, la loi d'un an a créé le sous-officier de carrière, et le sous-officier de réserve.

Dans un article paru le 23 novembre dernier dans «la France Militaire» le commandant J. V. s'exprime comme suit sur le sous-officier de carrière:

« Le corps des sous-officiers de carrière est l'ossature de l'armée du temps de paix, l'instruction des contingents repose en grande partie sur eux. En temps de guerre, dans la masse formidable des réservistes ils seront l'élément qui maintiendra la tradition. Souvent ils seront appelés à commander des sections et même des cps.

« C'est pourquoi, il est absolument indispensable de doter l'armée d'un corps de sous-officiers de carrière éprouvé, et de n'admettre parmi eux que des sujets présentant toutes les garanties voulues. »

Chez nous, nous avons toujours exigé de nos sous-officiers (caporaux, sergents, adjudants), qu'ils soient aptes à commander et à instruire, et cela malgré leur temps très court d'instruction. Notre compréhension est certainement juste. Mais, avons-nous réussi dans nos

exigences ? Nous n'hésiterons pas à répondre: Non, pour le 50 % au moins. Les motifs de cet insuccès se trouvent spécialement dans deux causes.

1. L'obligation de fournir 5 chefs de groupes par section, soit 20 par cp., ce qui entrave un sélection serrée.

2. Dans nos courtes écoles de sous-officiers, nous nous appliquons à perfectionner l'élève dans les mouvements de l'école du soldat. Nous accordons qu'il est bon de préparer le jeune chef à la tâche restreinte de l'instruction des recrues pour la 1ère période d'une école, mais ce n'est pas suffisant. Ce moyen seul, ne développe pas suffisamment ni intellectuellement ni moralement dans l'exercice du commandement. Il ne donne l'assurance ni pour la conduite d'un groupe dans le terrain, ni pour l'exécution de tâches de combat. Pour obtenir cette assurance il faut passer par une multitude d'exercices se rattachant à la mission du sous-officier en campagne. Nos sous-officiers ressentent la lacune de leur instruction. C'est ce qui les rend craintifs, et restreint leur autorité.

L'importance du rôle de sous-officier s'est accrue, c'est certain, mais pas dans la proportion que beaucoup lui donnent. Nous revenons encore une fois au Commandant J. V. de la F. M. du 21 novembre :

« L'importance du rôle de sous-officiers, écrit-il, n'a fait que croître avec le progrès de l'armement.

« En effet ce progrès a eu pour corollaire une extension continue du front de combat des unités. L'infanterie a longtemps combattu en lignes au coude à coude sur plusieurs rangs. En 1914, la formation de combat de l'unité élémentaire, la cp. était la ligne déployée sur un front de 200 m.

L'arme automatique a amené une révolution complète. Le front actuel d'une cp. engageant 2 sections est souvent de 400 à 500 m.

La progression de la cp. ne ressemble plus à ce qu'elle était à cette époque. Actuellement, les groupes se déplacent individuellement. Ces changements ont apporté de profondes modifications dans le commandement et par conséquent ont changé du tout le rôle du sous-officier.

En 1914 le capitaine se trouve le plus souvent sur la ligne de feu qu'il commande toute entière à la voix. Il se tient actuellement avec le deuxième échelon. Son action s'exerce sur ses chefs de section par des agents de transmission. La section s'étale sur un front de 150 à 200 m., parfois plus. Les groupes ne sont plus au coude à coude et alignés, mais dispersés sur le terrain souvent disposé en profondeur.

Les unités d'infanterie ont à résoudre la plupart des problèmes du champ de bataille par leurs propres moyens. Cette physionomie nouvelle du combat de l'infanterie donne une part prépondérante aux cadres subalternes. Le groupe de combat est, en effet, devenu la cellule élémentaire de l'infanterie et le sous-officier, autrefois confiné dans un rôle tout à fait accessoire de serre-file est actuellement un chef.

Sa mission est complexe. »

Nous avons chez nous aussi un grand nombre de chefs qui prétendent que la mission du sous-officier est complexe. Nous en avons même qui vont dirent que maintenant le soldat doit toujours agir de sa propre initiative, que la mission du sous-officier est équivalente à celle du capitaine en 1914! Le nouveau Règlement d'Infanterie français stigmatise ces folles idées. Dans son avant-propos, il dit :

Il importait de réagir :

« Contre l'effacement apparent du rôle de chef de section, le Règlement qui avait le premier codifié le fonctionnement du groupe ayant donné à celui-ci, au détriment de la section, un relief excessif.

Contre une interprétation erronée des possibilités de manœuvres du groupe. Contre l'abus persistant des lignes de tirailleurs, trop souvent préférées sans raison plausible, à la formation la moins visible et la plus facile à conduire la colonne.

Le chef de groupe commande directement l'ensemble du groupe : Son rôle devenu très simple, n'est jamais de combiner une manœuvre, mais seulement de faire progresser le groupe tout entier jusqu'à son objectif. La section est la plus petite unité susceptible d'effectuer une manœuvre élémentaire; sous l'impulsion de son chef, ses trois groupes peuvent assurer par leur déplacement alterné, la continuité du mouvement en même temps que la permanence du feu.

Mais il n'y a pas de comparaison à établir entre les combinaisons toujours très simples, qu'implique ce procédé de combat et les idées de manœuvre qui président à la participation d'unités plus importantes. »

Sans crainte d'erreur, nous pouvons nous inspirer de ces lignes de l'avant-propos du Règlement d'infanterie; elles nous aideront à créer les méthodes qui doivent servir de base à l'instruction de nos troupes. Notre force réside dans un particularisme qui fasse de notre armée, une armée correspondant à nos moyens à nos possibilités, à notre terrain, une armée qui ne soit la miniature d'aucune armée permanente, mais une création bien suisse.

Par une fiction extraordinaire, nous avons adopté, malgré nos services très courts, l'école du soldat la plus difficile qui existe, et nous ne nous différencions qu'en cela des armées permanentes. L'école du soldat peut être dans toutes les armées la même, cela n'a rien à dire. C'est dans l'organisation et la tactique que l'on doit créer, c'est là que la force des chefs se montre. C'est ce qui importe.

Miles.

M. Guillaume de Kalbermatten.

Dans ses dernières promotions, le Conseil fédéral a nommé M. Guillaume de Kalbermatten, de Sion, actuellement major et commandant provisoire du régiment d'infanterie de montagne 6, au grade de lieutenant-colonel lui attribuant le commandement définitif du régiment 6, à la tête duquel se trouvait jusqu'ici le colonel Schmidt.

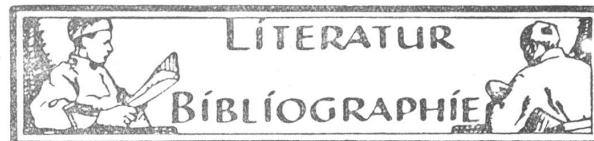
Cette nomination a été saluée avec joie par les hommes du régiment et par les nombreux amis que le lieutenant-colonel de Kalbermatten compte en Suisse romande.

Tyre accompli de l'officier suisse, patriote fervent, mais nullement cocardier, le nouveau commandant du régiment 6 a su s'imposer à l'attention de ses chefs et au respect de ses soldats par son caractère droit, énergique et impartial.

Il a d'ailleurs de qui tenir. Fils du regretté Louis de Kalbermatten, ancien député aux Etats, il compte, parmi ses ancêtres, de brillants officiers, depuis Nicolas de Kalbermatten qui, en 1616, était colonel pour la partie inférieure du pays, jusqu'à son grand-père, le comte Louis-Grégoire de Kalbermatten, qui, en 1831, avait été investi des fonctions de commandant de place à Turin. Le lieutenant-colonel Guillaume de Kalbermatten est né à Sion, en 1887. Il fit ses études classiques en France et à Einsiedeln, où il passa sa maturité. Puis il suivit les cours de droit à l'Université de Berne, obtint son diplôme d'avocat en 1913 et, abandonnant la basoche, ouvrit à Sion un établissement de banque aujourd'hui prospère.

M. G. de Kalbermatten avait à peine terminé ses études que ses concitoyens du district de Conches l'envoyèrent siéger au Grand Conseil, où le jeune député ne tarda pas à se faire une place en vue.

A. D.



Der Mitraileur, von Mitr.-Hauptmann Sunier, 6. Auflage. 80 Centimes. Librairie Payot & Cie., Lausanne 1929. — Aus dem Vorwort:

Dieses Büchlein verfolgt den Zweck, die Mitraillere mit ihrer vorzüglichen Waffe vertraut zu machen. Für die Kadets soll es ein praktisches Hüfsmittel sein, um den Unterricht mit dem Maschinengewehr systematisch zu betreiben. Die verschiedenen Kapitel sind so geordnet, dass vom Leichten zum Schweren fortgeschritten werden kann. Dieser Aufbau soll es jedem Soldaten ermöglichen, rasch und ohne besondere Anstrengung seine Waffe gründlich kennen zu lernen.

Was ein Mitraileur von seiner Waffe wissen muss, um sie schonend zu behandeln und ihre maximale Leistungsfähigkeit zu erhalten, ist hier in kurz gefassten Abschnitten dargestellt.

Diese kleine Schrift würde ihr Ziel verfehlen, wenn sie nicht Anleitung zum Beheben der Störungen gäbe und, was noch wichtiger erscheint, dem Mitraileur die Möglichkeit böte, fast sämtliche Störungen zu verhüten.

In dem Masse, wie sich die Kenntnis dieser hervorragenden Waffe vertieft, wächst auch das Zutrauen zu ihr.

Dieses Büchlein steht ganz im Einklang mit den «Vorschriften für die Infanterie-Mitraillere», dem «Reglement für Mitraillere der Festungstruppen» und der «Anleitung zur Kenntnis und Behandlung des Materials der reitenden Mitraillere», «Vorschriften für die Infanterie-Mitraillere», welche ich bei der Abfassung dieser Schrift benutzt habe.



Irgendwo liegt ein Zug «Füsele» in Feuerstellung. Man übt eifrig «Zum Schuss fertig! — Halt! — Sichern . . .». Einer will's nicht begreifen, kann's einfach nicht begreifen. Der «Lüfzger» wird wild, immer wilder. — «Auf!» befiehlt er, «Achtung — steht!» — Der Füsel fährt in den Senkel, schultert sogar noch den «Karst»! So steht er da, röhrt kein Glied. Der Leutnant korrigiert seine fehlerhafte Stellung. . . . Auf einmal, mitten in Schimpf und Schande, trotz aller Achtungstellung nimmt der Füsel sein Nastuch aus dem Sack und fängt gemütlich an seine Nase zu putzen.